



## PRÉFET DE LA VENDEE

*Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
des Pays de la Loire*

La Roche sur Yon, le 14 septembre 2011

*Division territoriale des risques technologiques  
Unité territoriale de La Roche sur Yon*

*Vos réf. : PG n° 2011/0738 – dossier n° 750/0123*

**Affaire suivie par Dominique PHARISIEN**  
*dominique.pharisien@developpement-durable.gouv.fr*  
**Tél :** 02.51.47.76.00 **Fax :** 02.51.47.76.10

### RAPPORT DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES

[Charte de l'inspection des installations classées – Extrait]

« L'inspection des installations classées exerce une mission de police environnementale auprès des établissements industriels et agricoles. Cette mission de service public, définie par la loi, vise à prévenir et à réduire les dangers et les nuisances liés à ces installations afin de protéger les personnes, l'environnement et la santé publique ».

**Objet** : Société GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT à LA ROCHE SUR YON.

**Mots-clés** : Récupération de métaux et de Véhicules Hors d'Usage. Renouvellement de l'agrément pour la destruction des Véhicules Hors d'Usage.

Le présent rapport a pour objet un projet d'arrêté préfectoral complémentaire, en vue de renouveler l'agrément pour la destruction des Véhicules Hors d'Usage délivré le 23 novembre 2009 à la société GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT, pour l'établissement qu'elle exploite; Impasse Ricardo, sur le territoire de la commune de LA ROCHE SUR YON.

#### 1. Exploitant

- |                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| - <b>Raison sociale</b>           | GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT  |
| - <b>Adresse</b>                  | Impasse Ricardo, ZI Sud, 85000 LA ROCHE SUR YON  |
| - <b>Siège social</b>             | Route de Lorguichon - BP 5 - 14540 ROCQUANCOURT  |
| - <b>SIRET</b>                    | 653 820 530 000 18   |
| - <b>Activité</b>                 | Stockage et traitement de métaux et de Véhicules Hors d'Usage  |
| - <b>Situation administrative</b> | Arrêté d'autorisation n°75-DIR/1-217 du 23 juillet 1975.<br>Agrément VHU n°PR-85-00011-D du 23 novembre 2006.<br>Arrêté n° 09-DRCTAJ/1-720 du 7 décembre 2009 renouvelant l'agrément |

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h30  
Tél. : 02.51.47.76.00 – fax : 02.51.47.76.10  
ZI Nord – 135 rue Philippe Lebon  
85000 La Roche sur Yon

## **2. Historique**

La société GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT exploite depuis le 26 juin 2002, Impasse Ricardo, sur le territoire de la commune de LA ROCHE SUR YON, une unité de récupération, de stockage et de traitement de Véhicules Hors d'Usage et de métaux. Cette activité était exercée précédemment au même endroit par Monsieur Pierre FROGER,

Il s'agit d'une installation soumise à autorisation pour la rubrique n°2712 de la nomenclature des installations classées, bénéficiant d'un arrêté préfectoral d'autorisation en date du 23 juillet 1975 (n°75-DIR/1-217), ainsi que de l'agrément n°PR-85-00011-D pour la destruction des Véhicules hors d'Usage, délivré par voie de l'arrêté préfectoral n°06-DRCTAJE/1-484 du 23 novembre 2006 pour une durée de 3 ans.

Par courrier du 21 octobre 2009, l'exploitant a sollicité un renouvellement d'agrément de deux ans seulement, en effet un transfert du site vers la zone d'activité des ajoncs était prévu afin de libérer ce site proche d'une zone d'habitation. Un arrêté préfectoral renouvelant l'agrément a été pris le 7 décembre 2009, la date d'échéance de celui ci étant fixée au 23 novembre 2011.

Par conséquent la société GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT a transmis le 7 juin 2011 à Monsieur le préfet de la Vendée un nouveau dossier de demande d'agrément pour la destruction des Véhicules Hors d'Usage, en vue de renouveler cet agrément pour l'établissement précité.

## **3. Objet de la demande**

La société GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT sollicite, pour son établissement situé Impasse Ricardo, à LA ROCHE SUR YON, le renouvellement pour une durée de 6 ans de l'agrément pour la destruction des Véhicules Hors d'Usage délivré par voie de l'arrêté préfectoral du 23 novembre 2006 susvisé, et ce conformément à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 15 mars 2005 relatif aux agréments pour la destruction des Véhicules Hors d'Usage.

L'installation concernée par la demande de la société GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT étant déjà autorisée et agréée pour effectuer la destruction des Véhicules Hors d'Usage, le renouvellement de l'agrément précité doit faire l'objet d'un arrêté préfectoral complémentaire.

## **4. Analyse de l'inspection des installations classées**

Le dossier de demande présenté par la société GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT comporte l'ensemble des éléments mentionnés à l'article 1 de l'arrêté ministériel du 15 mars 2005 relatif aux agréments des exploitants des installations de traitement des véhicules hors d'usage, à savoir:

- La présentation de l'exploitant, sa raison sociale, sa forme juridique, son siège social ainsi que la qualité du signataire de la demande;
- L'engagement du demandeur à respecter les obligations du cahier des charges mentionné à l'article 3 de l'arrêté ministériel précité et les moyens mis en œuvre à cette fin;
- Les références de l'arrêté préfectoral d'autorisation ainsi que l'attestation de conformité aux prescriptions de l'arrêté préfectoral d'autorisation n°75-DIR/1-217 du 23 juillet 1975, modifié par l'arrêté préfectoral n°06-DRCTAJE/1-484 du 23 novembre 2006, portant agrément n°PR-85-00011-D pour le stockage, la dépollution et le démontage des Véhicules Hors d'Usage.

Une visite de l'établissement, effectuée le 19 juin 2009 par l'inspection des installations classées, a permis de constater que les prescriptions des arrêtés préfectoraux du 23 juillet 1975 et du 23 novembre 2006 susvisés étaient respectées.

Le renouvellement d'agrément pour la destruction des Véhicules Hors d'usage délivré le 23 novembre 2009 avait une durée de validité de deux ans. Argumentant sa demande que tant que l'installation GDE de l'impasse Ricardo sera en activité et que le foncier ne faisant l'objet d'aucune promesse d'achat signée par la collectivité ou par un tiers présenté par la collectivité, l'exploitant demande que le renouvellement de cet agrément doit porter pour une durée de 6 ans.

Cette demande de transfert correspond à l'engagement de l'entreprise GDE transmis au Préfet de la Vendée par courrier du 21 octobre 2009. Cette limitation précédente à deux ans de renouvellement d'agrément correspondait à un engagement de la société GDE en accord avec les services municipaux de la Ville de La Roche sur Yon qui se félicitaient de ce délai, permettant de trouver une solution à une difficulté locale. Etant donné ces engagements précédents, le délai de 6 ans sollicité par la société GDE nous apparaît disproportionné étant donné le niveau d'avancement du dossier de transfert présenté au présent CODERST.

L'Inspection des Installations classées propose une durée de 9 mois pour le renouvellement d'agrément, reconductible une fois sous accord explicite de Monsieur le Préfet. Nous estimons que ce délai, éventuellement prolongé, permettra à l'exploitant d'assurer le transfert de l'activité vers le nouveau site des Ajoncs et de déposer auprès des services préfectoraux un dossier de cessation d'activité pour ce site.

## 5. Propositions de l'inspection des installations classées

L'inspection des installations classées propose d'émettre un avis favorable à l'agrément de la société GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT, pour l'établissement qu'elle exploite, sur le territoire de la commune de LA ROCHE SUR YON sous les conditions ci-dessus.

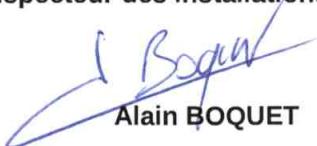
Un projet d'arrêté préfectoral complémentaire est annexé au présent rapport.

L'inspecteur des installations classées

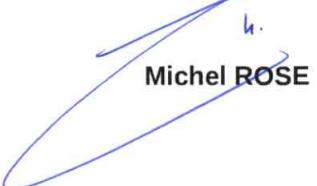


Dominique PHARISIEN

Le chef de subdivision,  
inspecteur des installations classées

  
Alain BOQUET

Le chef de l'unité territoriale  
de La Roche sur Yon

  
Michel ROSE

